

# Gains des agricultrices du Québec



## Accès à la propriété et reconnaissance économique

### Une des longues batailles que les Agricultrices ont menées.

Les revendications faites par les femmes collaboratrices auprès de l'UPA ont permis de statuer, en 1980, que le statut de la femme dans l'Union devait être celui de productrice agricole et non de collaboratrice.

Ces femmes ont aussi milité auprès du gouvernement afin que les conjointes de producteurs puissent, elles aussi, avoir accès à la prime à l'établissement. La Loi sur le financement agricole élimine cette clause discriminatoire en 1986 pour les agricultrices de moins de 40 ans.

En 1989, les épouses collaboratrices peuvent être reconnues comme salariées.

L'année suivante, en 1990, entrait en vigueur le programme d'accès à la propriété pour les conjoints et conjointes de 40 ans et plus. Cette mesure a fait considérablement augmenter le nombre de femmes propriétaires et copropriétaires d'entreprises agricoles au Québec.

## Aujourd'hui

Les femmes s'établissent plus tardivement que leur homologue et dans un contexte moins planifié.

Elles sont plus nombreuses à démarrer une nouvelle entreprise (45 % vs 30 %).

Les transferts d'entreprises familiales sont moins fréquents et elles acquièrent moins de part initialement que les hommes.

**Il faut se rappeler qu'en 1981, seulement 4 % des femmes ont des parts dans les entreprises agricoles. En 1987, ce taux augmente à 12 %. C'est seulement suite à une mesure spéciale visant à favoriser l'accès à la propriété pour les conjointes de plus de 40 ans, en 1990, que le pourcentage de femmes propriétaires augmente à près de 25 %. Depuis cette mesure, ce chiffre est resté relativement stable.**

## Accès au Régime québécois d'assurance parentale

### Du lobby payant pour les agricultrices et les travailleuses autonomes

Entre 2004 et 2006, les AQ ont effectué des activités de lobby visant à ce que les agricultrices aient le droit d'obtenir des congés parentaux (RQAP). Toutes les travailleuses autonomes ont bénéficié de ce droit.

Depuis 2015, les AQ font ressortir différents problèmes en lien avec le Programme.

## Aujourd'hui

Suite à l'adoption d'une résolution au Congrès général de l'UPA, les AQ collaborent avec la Direction Recherches et Politiques Agricoles de l'Union sur le dossier pour que nos demandes aient davantage de poids auprès des différents paliers gouvernementaux.

L'objectif est de modifier les critères d'accès au RQAP et au programme pour une maternité sans danger.

- Les productrices ayant peu ou pas de salaire lors du démarrage d'une entreprise.
- Perte de prestation lors de gains saisonniers ou ponctuels.
- Prestations insuffisantes pour permettre l'embauche d'un ou d'une employée spécialisée.

En 2016, un mémoire est déposé au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre d'une consultation concernant la création de leur politique égalité entre les hommes et les femmes (ÉFH). Par la suite, les AQ ont réalisé plusieurs activités de représentation auprès des ministères concernés.

Principales recommandations du mémoire :

- Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin que le revenu net d'entreprise des cinq dernières années soit pris en considération pour les travailleurs autonomes;
- Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin que soit prise en compte la réalité des jeunes agriculteurs et agricultrices;
- Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin que le Régime soutienne leurs revenus lors de l'arrivée d'un nouvel enfant en se basant sur le salaire des ouvriers spécialisés.

## Faire de la mixité un enjeu agricole

### Pour que les femmes prennent aussi part aux décisions agricoles

Historiquement, quoique peu visible, les femmes ont toujours joué un rôle important, voire essentiel dans le paysage agricole québécois. Si aujourd'hui elles représentent 27 % des propriétaires et copropriétaires des entreprises agricoles de la province, elles comptaient pour moins de 5 % en 1981.

Si elles sont très actives sur les fermes, elles restent peu présentes dans la sphère décisionnelle en occupant seulement 12 % des sièges électifs de l'UPA. Une augmentation de 7 % en plus de 30 ans.

**La création des Agricultrices du Québec en 1987 a permis aux femmes ne détenant pas de part dans les entreprises d'obtenir un poste au sein des conseils d'administration de l'UPA. Depuis, une agricultrice, qu'elle soit productrice agricole ou non en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (P-28), peut être administratrice au sein d'un syndicat local, en autant qu'elle ait été désignée par son syndicat régional. Elle est administratrice de plein droit et peut donc voter sur toutes les questions prises en considération par le syndicat local.**

Suite aux demandes des AQ, l'Union créé, en 2012, un poste réservé aux femmes dans les syndicats locaux dans le cadre de la modernisation de l'UPA.

Depuis 2015, l'organisation a obtenu une série de financement du Gouvernement du Québec pour travailler activement sur la mixité au sein de l'Union. Analyse de la situation, formation pour les femmes, mentorat politique, outils d'évaluation, représentations multiples auprès des affiliés n'ont été que quelques-unes des actions mises en œuvre pour faire de la mixité un réel enjeu pour l'UPA.

## Aujourd'hui

Suivant l'adoption de notre résolution, un nouveau groupe de travail a été créé pour traiter de la question de la relève syndicale et de la mixité au sein de l'Union.

Les AQ possèdent une expertise importante et crédible auprès d'autres groupes de femmes et des instances gouvernementales.

L'objectif est d'atteindre 30 % d'élu(e) dans l'ensemble de la structure de l'UPA.

## Prioriser le dossier de la santé psychologique à l'UPA

### Parce que le bien-être des humains est essentiel pour assurer le bien-être animal

En 2006, 50,9 % des producteurs présentaient un niveau élevé de détresse psychologique, comparativement à 17,5 % en 1997. En agriculture, les femmes (59,2 %) sont davantage touchées par la détresse psychologique que les hommes (49,5 %). La moyenne de la population québécoise est de 20,1 %.

#### 10 principaux facteurs de stress des producteurs

- Diminution des revenus
- Augmentation des dépenses
- Obligation environnementale
- Bureaucratie (papier à remplir)
- Instabilité des marchés
- Maladie
- Charge de travail
- Coût et incertitude des quotas
- Concurrence mondiale
- Météo

Durant de nombreuses années, les agricultrices de plusieurs régions ont sonné l'alarme auprès de leurs pairs sur la question de la détresse psychologique qui s'avère très élevée au sein des communautés agricoles. Des études ont mentionné que « sur le plan psychosocial, les agriculteurs masculins tendent à se conformer à un ensemble de valeurs agraires comme l'importance d'être stoïque et indépendant, et [qu'ils ont] une forte résistance à parler de santé mentale et à demander de l'aide, même si celle-ci était requise ».

Les femmes, notamment du Saguenay-Lac-St-Jean, au Bas-St-Laurent et dans Lanaudière, ont milité afin que la situation soit prise au sérieux.

C'est en 2015 que le dossier de la santé psychologique des producteurs et productrices agricoles est traité par l'UPA lors de leur congrès.

## Aujourd'hui

Le dossier de la santé psychologique est devenu une des priorités de l'UPA.

Les AQ font parties des membres d'une table de concertation traitant de cet enjeu au sein de l'Union.

Un site Internet de l'Union est consacré à la santé, à la sécurité et au mieux-être des productrices et producteurs agricoles, et un forum annuel est organisé chaque année pour parler de santé psychologique.

## Prévention et sécurité des enfants à la ferme

### La ferme, loin d'être un jeu d'enfant

L'agriculture est le plus beau métier du monde, mais il comporte une multitude de dangers. Dans d'autres industries, la plupart des victimes d'accidents sont des travailleurs de 18 à 65 ans. Le milieu agricole est unique en ce sens que les enfants subissent un nombre appréciable de blessures graves reliées au travail. C'est dû, en partie, au fait que les fermes ne sont pas seulement des lieux de travail, mais aussi des endroits où des personnes vivent, jouent et participent aux activités récréatives.

C'est pourquoi, en 2001, les AQ réalisent la pancarte *Attention à nos enfants* pour sensibiliser les conducteurs de véhicules circulant dans les chemins privés menant aux résidences et aux bâtiments de ferme, à rouler plus lentement. Cette initiative a gagné le premier prix de prévention au concours provincial de l'UPA cette même année.

Depuis l'automne 2005, les AQ offrent aussi une deuxième pancarte *Danger gardez cette porte fermée*. Conçue initialement pour prévenir tout accident pouvant survenir près des fosses à fumier, elle peut être utilisée dans un contexte plus « urbain » (piscine, cabanon ou pour toute enceinte représentant un risque d'accident). Dans le cadre du concours Initiatives de prévention à la ferme, cette pancarte a remporté une médaille d'or pour la fédération affiliée, dans la catégorie prix CSST, à l'UPA.

Des interventions de nature éducative, comme Sécurijours qui utilisent des approches interactives réalisées sur terrain, sont de bons moyens pour sensibiliser les enfants à leur environnement. Les syndicats d'agricultrices de plusieurs régions participent à l'organisation de la plupart des Sécurijours.

**Au Canada, cinq enfants issus du milieu agricole décèdent chaque année, dont 80 % sont des garçons. Parmi ceux-ci, 72 % sont les enfants des propriétaires et 36 % d'entre-deux ont moins de 6 ans. Les deux principales raisons recensées sont liées à l'écrasement ou le renversement par de la machinerie lourde (42 %) ou par noyade (17 %).**

### Aujourd'hui

Les AQ travaillent en collaboration avec la CNESST et l'Union sur la réécriture d'un guide de prévention concernant la sécurité des enfants à la ferme.

L'organisation fait toujours la promotion des affiches de prévention à la ferme.

## Le travail non rémunéré – Travail invisible

### Pour que chaque tâche compte

Encore aujourd'hui, selon les résultats de la consultation « Femmes et ruralité », on estime que 33 % des femmes travaillent dans l'entreprise de leur conjoint, à temps plein ou partiel, et n'ont aucune rémunération, soit en salaire ou en part. Il est considéré comme étant normal qu'elles donnent un coup de main dans l'entreprise sans compensation financière. Toujours selon la consultation, les femmes considèrent que leur situation financière a été fréquemment préoccupante à 37 %, et 44 % d'entre elles croient que leur situation financière ne changera pas dans la prochaine année.

Il n'est pas rare que les productrices s'engagent dans une relation d'affaires sans papier, basée sur la confiance mutuelle entre conjoints. Advenant une rupture ou un décès, ces femmes deviennent très vulnérables.

Plusieurs agricultrices ne voient pas leur retraite ou leur avenir de façon positive. Plusieurs ont peu ou n'ont pas cotisé au Régime des rentes du Québec ou dans des REER. Les salaires ont généralement été réinvestis dans l'entreprise. Plusieurs retraitées ou préretraitées sont totalement dépendantes de leur conjoint.

**Les 18 850 « conjointes d'agriculteurs » effectuent 5 774,60 \$ de travail bénévole par année, soit une valeur de plus de 108 millions de dollars dans les entreprises agricoles**

### Aujourd'hui

Les Agricultrices du Québec travaillent en collaboration avec l'UQAM et le Secrétariat à la condition féminine pour développer un outil de calcul pour chiffrer le travail non rémunéré fait par les agricultrices. Nous souhaitons que cet outil permette aux femmes d'obtenir des gains fiscaux.

Les AQ participent à une table de concertation provinciale avec d'autres groupes œuvrant auprès de femmes pour effectuer des revendications communes en lien avec le travail invisible auprès des décideurs.

Un mémoire a été déposé en 2016 au Secrétariat à la condition féminine pour faire un état de situation sur les femmes en agriculture. Ce mémoire a permis aux AQ de devenir une organisation incontournable auprès du gouvernement.